République Française — Département de La LOZÈRE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 30 NOVEMBRE 1958 Scrutin de ballottage

2me CIRCONSCRIPTION

Mes Chers Compatriotes,

La confiance que vous m'avez manifestée au premier tour me place largement en tête avec **PLUS DE MILLE VOIX D'AVANCE** (1.018). Il suffisait de 141 voix de plus pour nous donner la majorité absolue.

Au cours de la campagne, j'ai présenté objectivement mon programme. Si mes adversaires étaient honnêtes et avaient suivi mon action parlementaire, ils auraient énumérés mes **votes vrais, mes propositions de loi** en faveur des Exploitants Ruraux, des Artisans, des Commerçants, des Economiquement Faibles, des Travailleurs handicapés, etc... et **toutes les subventions** que j'ai obtenues. Ils auraient dit aussi que la **protection des prix agricoles** par l'indexation (loi LABORBE) est due au *Groupe des Indépendants-Paysans*, et que mes travaux à l'*Amicale Parlementaire Agricole* m'ont valu les remerciements et félicitations de M. COUREAU, Président de la Fédération Nationale des Exploitants.

Mais M. de CHAMBRUN qui n'a pas d'autre programme que de s'offrir, même à gros prix, un siège de député, a cru bon de recopier contre moi la **profession de foi du communiste BRES.**

J'ai fait la preuve de ses mensonges.

Non seulement je n'ai pas voté contre l'**augmentation de la retraite des vieux,** mais mon Groupe a déposé des propositions de lois en leur faveur, et l'une d'elle est signée de moi. De même pour la **revalorisation des rentes viagères.**

Comment aurai-je pu voter contre les **Anciens Combattants** et les **Victimes de la Guerre** alors que ce sont des Ministres de mon Groupe (BERGASSE, JACQUINOT, MUTTER, TEMPLE) qui ont préparé et fait voter la revalorisation des pensions par le "*rapport constant*", et que je suis moi-même orphelin de la guerre 1914-1918 et combattant de la guerre 1939-1945 ?

Comment ne défendrai-je pas les **prestations familiales** alors que je suis depuis douze ans, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Lozère ?

Comment aurai-je pu voter **contre le remboursement à 80 % des frais médicaux,** puisque cette question n'a jamais été soumise au vote de l'Assemblée ? Mais j'ai défendu devant les Conseils compétents les assurés des régions de montagne et notamment de la Lozère, au climat rude et aux routes enneigées.

Non seulement je n'ai pas voté contre la **suppression des abattements de zone,** mais j'ai demandé que cette **suppression soit totale,** parce que je sais que le principe : « à travail égal, salaire égal » prend à ce sujet en Lozère un sens plus important qu'ailleurs.

Les travaux parlementaires que je devais suivre n'ont jamais été interrompus longtemps pendant cette législature très chargée. Mais je suis revenu en Lozère chaque semaine, parfois pour 24 heures seulement, parce que là est mon installation, ma profession, mes amis, ma vie.

Où vit-il, lui, Monsieur de CHAMBRUN ? Et s'il était élu, où repartirait-il ensuite ? Dans les VOSGES, où est son usine ? A PARIS ? En AMÉRIQUE, où sont ses intérêts ?

Il ne vous a pas dit qu'il est l'homme des TRUSTS (des MONOPRIX et des PAPETERIES).

Il se prétend de la Démocratie Chrétienne. Mais il a pour suppléant Mademoiselle de la GRANGE qui s'est présentée à Clermont-Ferrand en 1956 comme « Mendésiste ».

Il prend toutes les voix Progressistes de son oncle, qui a toujours voté avec les Communistes.

Et « il compte maintenant sur les voix COMMUNISTES »

Lisez cette lettre que **M. l'Abbé VIALLET**, Député de la Lozère, m'a adressée pour que vous jugiez sans aucun doute ; **VOTEZ SANS EQUIVOQUE**, malgré les mensonges de M. de CHAMBRUN.

"

Mon Cher Collègue

C'est avec grand plaisir que je vous apporte mon témoignage au sujet des votes dont vous m'avez parlé.

Il est inexact en effet que vous ayez voté contre l'augmentation de la retraite des vieux. Le remboursement à 80 % des frais médicaux par la Sécurité Sociale, n'a encore pas été soumis au vote de l'Assemblée ; vous ne pouviez donc pas voter contre.

Nous sommes de ceux qui ont demandé la suppression totale des abattements de zones ; et nous nous sommes occupés ensemble des propriétaires sinistrés.

L'expropriation des propriétaires riverains du Tarn était demandée par eux-mêmes pour le bien de la batellerie de la Malène.

Je connais votre action sociale sur le plan parlementaire en faveur des travailleurs de toutes classes puisque nous avons déposé plusieurs propositions de loi à ce sujet.

Enfin comment pourriez-vous ne pas soutenir les justes intérêts des Anciens Combattants et Victimes de guerre puisque vous êtes, comme moi, ancien combattant de la guerre 1939-1945 et orphelin de la guerre 1914-1918 : ce qui nous rapprochera toujours des déshérités et de tous ceux qui sont éprouvés par la vie ou par l'âge.

Recevez mon Cher Collègue, l'assurance de toutes mes amitiés et mes vœux et mon appui pour votre élection que j'espère brillante dimanche prochain.

Abbé Félix VIALLET

Député de la Lozère

"

Docteur Gabriel GOURDON
CONSEILLER GÉNÉRAL
Maire d'Albaret Sainte-Marie

H. TRÉMOLET de VILLERS
AVOCAT
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE
DÉPUTÉ INDÉPENDANT ET PAYSAN

IMP. CASTANIER-GUERRIER MARVEJOLS